

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0115**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, des parcelles situées avenue du Général Leclerc et appartenant à l'Opac de l'Ain

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

**Bureau du 8 juillet 2008****Décision n° B-2008-0115**

objet : **Acquisition, à titre gratuit, des parcelles situées avenue du Général Leclerc et appartenant à l'Opac de l'Ain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape, le conseil de Communauté a approuvé, par délibération en date du 11 juillet 2005, le projet d'aménagement des abords du Centre chorégraphique national (CCN).

L'opération d'aménagement du quartier entraîne une nouvelle répartition des domanialités entre les différents partenaires de l'opération et, notamment, entre la Communauté urbaine et l'Opac de l'Ain.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, l'Opac de l'Ain céderait à titre gratuit à la Communauté urbaine les parcelles cadastrées AO 532 pour 880 mètres carrés, AO 533 pour 58 mètres carrés et AO 536 pour 1 146 mètres carrés, soit une surface totale de 2 384 mètres carrés.

La direction de la voirie a validé la répartition des domanialités le 16 mai 2008.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 2 700 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis de France domaine ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, auprès de l'Opac de l'Ain des parcelles situées avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape et cadastrées AO 532, AO 533 et AO 536 d'une superficie globale de 1 146 mètres carrés.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les actes concourant à cette acquisition.

**3° - La dépense** en résultant sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0960 le 11 juillet 2005 pour 2 085 000 €.

**4° - Cette acquisition gratuite** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 2 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**